

Compte-rendu de comité de pilotage – 5 juin 2025 – lancement du plan de gestion et renouvellement du plan d'aménagement forestier du site du Conservatoire du littoral de la Côte Bleue

Présence

Etaient présentes à ce comité de pilotage ayant pris place au centre UCPA de Niolon le 05/06/2025 de 9h30 à 12h30 les personnes listées ci-dessous.

Identité	Structure
Franck Gouiran	GAEC Gouiran
Gérard Aumelas	Apiculteur
Georges Deltrento	Apiculteur
Michel Maggiotti	Chasse La Bartavelle
Henri Mathieu	Chasse La Bartavelle
Georges Michel	Chasse La Bartavelle
Gérard Giudice	Chasse GCM
Jean Paul Pellet	Chasse GCM
Laurent Roux	Chasse La Myrthe
Vincent Fascella	Chasse La Myrthe
Seline Fascella	Chasse La Myrthe
Marie Blanche Chamoulaud	CIQ Hauts de l'Etaque
Mélanie Lelong	CIQ Hauts de l'Etaque & Comité protection massif de la Nerthe
Anaïs Cheiron	CEN PACA
Vincent Poncet	CEN PACA
Robin Rolland	CEN PACA
Andreas Zanzoni	Association Planète Zéro Déchet
Alain Collomb	Associations Courir au Rove & FNE PACA
Sandrine Barnich	Association course La Calanquaise
Jean Pierre Dapelo	Association Le Rove Environnement
Patrick Chouteau	Association Le Rove Environnement
Christian Raymond	Association Le Rove Environnement
Rémi Menicucci	

Identité	Structure
Paul Sabatino	Maire du Rove
Francis Montalban	1 ^{er} adjoint au Rove
Thierry Chauvelot	Mairie du Rove
Michel Bartoli	Mairie du Rove
S. Boulhendi	Mairie du Rove
Pierre Grobel	Mairie du Rove & Comité Communal Feux de Forêts
Geoffrey Demmer	Garde du littoral du Rove
Michel Illac	Maire d'Ensues-la-Redonne
Guillaume Garcia	1 ^{er} adjoint à Ensues-la-Redonne
Roland Mouren	Maire de Chateauneuf-les-Martigues
Francis Derkasparian	Adjoint à Carry-le-Rouet
Frédéric Jacques	Mairie de Marseille
Pierrick Girardet	Mairie de Marseille
Christelle Burriat	Mairie de Sausset
Stephanie Farrugia	Mairie de Sausset
Marie Bravo-Monin	Parc Marin Côte Bleue
Baptiste Le Guen	Métropole AMP
Jean Marc Davault	DDTM13
Christophe Benoît	UCPA
Barabara Dufour	UCPA
Julien Panchout	ONF
Romain Bergeret	ONF
Jeanne Dulac	ONF
Ilène Mahfoud	ONF
François Marcoux	ONF
Angélique Rose	ONF
François Fouchier	Cdl
Caroline Illien	Cdl

Marion Péguin	Cdl
Matthieu Sendral	Cdl

Etaient excusées les personnes listées ci-dessous.

Identité	Structure
Amine Flitti	LPO
Philippe Helmuth	Chasse Carry Chasse Nature
Guy Exbrayat	Association Rando Passion Côte Bleue

Identité	Structure
Anissa Elahcene	Mairie de Marseille
Clémence Gaucherand	Région Sud
Marion Di Liello	Métropole AMP
Valérie Normand	DREAL

Déroulé

9h30-9h50 : accueil des invités

9h50-10h50 : introduction

- Mots introductifs :
 - Quatre élus présents : Paul Sabatino (maire du Rove), Michel Illac (maire d'Ensues-la-Redonne), Roland Mouren (maire de Chateauneuf-les-Martigues), et Francis Derkasparian (adjoint au maire de Carry-le-Rouet) ;
 - Christophe Benoît (directeur du centre de l'UCPA) et Barabara Dufour (directrice régionale PACA de l'UCPA) ;
 - Julien Panchout (directeur d'agence ONF Bouches-du-Rhône – Vaucluse) ;
 - François Fouchier (délégué régional PACA du Conservatoire du littoral).
- Tour de table ;
- Présentation générale de la demi-journée ;
- Présentation de la démarche du plan de gestion par le Cdl ;
- Présentation de la démarche du plan d'aménagement forestier par l'ONF ;
- Rappels sur le site ;
- Présentation du déroulé des ateliers.

10h50-12h10 : ateliers

- Phase 1 (15 min) – appréciation personnelle du massif (« perles » & « grains de sable ») ;
- Phase 2 (15 min) – bilan des usages (ceux des participants & ceux qu'ils voient) ;
- Phase 3 (50 min) – diagnostic et idées (ce qui fonctionne bien, ce qui ne fonctionne pas, et comment l'améliorer).

12h10-12h30 : restitution par les animateurs de chaque groupe et conclusion

Compte-rendu des idées évoquées au cours des ateliers

Préserver le paysage idyllique de la Côte Bleue et ses usages traditionnels

Sont tout d'abord ressortis un attachement fort au massif de la Côte Bleue ainsi qu'une excellente appropriation de ses enjeux. Plusieurs participants en ont souligné la beauté et la diversité du paysage et de la vue, entre terre et mer, milieux boisés et ouverts, vallons et plateaux, falaises et grottes, etc. Au-delà de la garrigue méditerranéenne à l'odeur caractéristique, c'est l'interface terre/mer qui est souvent soulignée dans les discours. Beaucoup mentionnent la beauté de la façade littorale, du bord de mer et du sentier du littoral. D'autres ont noté la nécessité d'une meilleure prise en compte de la gestion du trait de côte. Pour certains, c'est une impression de dépaysement qui marque dans ce « massif immense qui doit rester sauvage ».

Un lien profond a aussi été manifesté de la part des participants vis-à-vis des différentes activités agricoles sur la Côte Bleue : pastoralisme, oléiculture, apiculture, etc. Le troupeau de chèvres du Rove a été loué pour son AOP et son rôle dans la lutte contre les incendies. Idem concernant l'entretien d'oliveraies avec restauration des restanques, récolte d'olives et nettoyage coupe-feu. Les participants ont également salué l'entretien des vignes et d'autres plantations par des associations locales et les chasseurs. Enfin, l'apiculture constitue un point fort du massif pour plusieurs participants, malgré le fait que les ruches ne soient présentes que temporairement à cause de la saisonnalité du nectar sur le massif. Les apiculteurs ont d'ailleurs exprimé leur inquiétude vis-à-vis du frelon asiatique et du changement climatique.

Le patrimoine historique que constitue l'ancien bâti a également été noté par les participants : batteries de Figuerolles et Niolon, ferme de Cossimont, chapelle Saint-Michel, oppidums à côté de Marseille, vestiges de puits et de bergeries, etc. Plusieurs ont d'ailleurs souligné l'importance de la préservation de ce patrimoine historique.

A l'inverse, plusieurs participants ont soulevé plusieurs points noirs paysagers, notamment l'ancienne décharge Bondil sur le plateau du Médecin à Ensues-la-Redonne, la ZAC des Pielettes, et les carrières Lafarge. Il convient néanmoins de rappeler qu'aucune de ces « verrues paysagères » n'est dans l'emprise foncière du Conservatoire du littoral, à l'exception de certaines parcelles rachetées à Lafarge l'an dernier. L'emprise paysagère de la ligne haute-tension a également été signalée par plusieurs participants, au même titre que la proximité des carrières qui implique un trafic dense de camions sur le chemin de la Nerthe. Les constructions illégales ainsi que les empiètements sont aussi ressortis lors de l'atelier.

Concilier au mieux la chasse avec les autres usages du massif

La chasse, notamment au petit gibier, est historiquement très présente dans la région. Depuis l'arrivée du sanglier dans le massif, des battues sont également organisées. Outre ces activités, les associations de chasse présentes sur le massif ont indiqué participer à l'entretien de certaines plantations et de leurs aménagements : remplissage des citernes, réparation après saccages, etc. Enfin, celles-ci revendiquent un rôle de « sentinelle » sur le massif, vis-à-vis de leurs propres adhérents, mais aussi du braconnage et d'autres usages illégaux.

Plusieurs participants ont loué l'éthique de la chasse sur ce massif et la participation des associations de chasse à la gestion du site. Les représentants des associations de chasse ont exprimé leur satisfaction concernant l'ouverture de certains milieux et le retour du lapin (peut-être aussi lié à des lâchers), mais aussi leur inquiétude face à l'arrivée du sanglier qui représente une menace pour le petit gibier. A l'inverse, ils déplorent

les agressions verbales dont ils sont parfois victimes et le saccage régulier de leurs aménagements. Tout cela est particulièrement lié d'après eux à des a priori et préjugés à leur encontre.

Enfin, certains participants notent qu'il existe parfois des conflits d'usage en période de chasse. Est alors ressorti un besoin d'harmoniser les jours de chasse à l'échelle du massif, de mieux communiquer avec les autres usagers et de clarifier l'affichage « réserve de chasse » qui peut induire les visiteurs en erreur.

Favoriser la biodiversité

La biodiversité riche de ce massif a été soulignée à plusieurs reprises, et plus particulièrement la mosaïque de microhabitats et les espèces emblématiques mais discrètes qu'il accueille : aigle de Bonelli, orchidées, chiroptères, etc. Plusieurs participants ont noté au cours des dernières années l'apparition de nouvelles espèces, notamment dans les plantations, et ce malgré la rudesse apparente des conditions. La roselière de Boumandariel, seule zone humide de la Côte Bleue, a enfin été mentionnée.

Pour autant, plusieurs participants notent le déclin des populations de certaines espèces, notamment des passereaux. Plusieurs menaces ont été identifiées, telles que les espèces exotiques envahissantes et la divagation de chiens non-tenus en laisse, en particulier en période de nidification. Il a aussi été signalé que l'usage de drones et les nuisances aériennes peuvent poser problème pour plusieurs espèces, et en particulier pour l'aigle de Bonelli. Est enfin ressorti un besoin d'améliorer les connaissances en matière de biodiversité et de mieux les partager.

Concernant la gestion forestière, certains participants ont exprimé leur volonté de favoriser les feuillus, notamment via des plantations et des îlots de dissémination, et de mieux aérer les pins pour favoriser la régénération. A également été louée la conservation des vieux pins. Enfin, les chèvres sauvages divagantes ont été pointées du doigt comme problématiques, pas tant pour le potentiel accidentogène qu'elles représentent, mais surtout pour leur impact sur la régénération naturelle de la végétation et les maladies qu'elles véhiculent. La régulation de cette population apparaît donc comme un enjeu majeur.

Continuer la protection contre les incendies

Est d'abord ressortie de manière unanime une grande satisfaction concernant la protection contre les incendies : à ce jour, le dernier incendie majeur sur le massif date de 2002. Tous les participants sont cependant conscients que le risque reste fort, notamment à proximité de l'autoroute, et restent persuadés de la nécessité des actions de surveillance et de débroussaillage. Ils ont à ce titre loué l'entretien des pistes DFCI, notamment par les sapeurs forestiers.

En revanche, certains participants déplorent un manque de prise en compte de la biodiversité dans les actions de lutte préventive contre les incendies :

- Débroussaillage parfois excessif et calendrier qui devrait être adapté pour éviter les dérangements en période de nidification ;
- Surface d'OLD immense dues aux infrastructures linéaires qui traversent le massif : ligne électrique haute-tension, pipeline, etc. ;
- Brulages dirigés, notamment au nord d'Ensuès-la-Redonne, dont l'empreinte paysagère et le calendrier (période de nidification) sont mal acceptés.

Limiter la surfréquentation touristique

D'après les participants, les marcheurs et randonneurs représentent une part significative des usagers. Les pratiques sont variées : contemplation, balade, sport, promenade d'animaux de compagnie, visite des anciennes batteries, pique-niques, etc. Des événements ponctuels ont également lieu : balades guidées et encadrées, pèlerinages notamment sur le chemin de Marie-Madeleine, commémorations et dépôts de cendres, etc.

De manière générale, le tourisme de randonnée pédestre est une pratique de plus en plus présente sur la Côte Bleue. Les participants notent que le massif est déjà en proie à la surfréquentation, en particulier l'été, et que la situation empire d'année en année. Est d'ailleurs signalée une part croissante de touristes étrangers, phénomène nouveau sur le massif. Cette forte attractivité serait liée à un effet report du Parc National des Calanques (également en proie à la surfréquentation), à la proximité de Marseille et à l'effet amplificateur des réseaux sociaux. Deux pistes ont été évoquées pour mieux gérer ces flux : « démédiatiser » le massif en évitant toute communication sur les réseaux sociaux, et contrôler voire continger l'accès au site en été. Cette dernière solution fonctionne déjà aux Calanques mais plusieurs participants ont émis des réserves liées au nombre d'accès au massif de la Côte Bleue.

Encadrer les usages sportifs

Plusieurs sports de loisirs sont pratiqués sur le massif d'après les participants, individuellement ou dans le cadre de manifestations sportives (non systématiquement déclarées) : course à pied, trail, VTT (électrique ou pas), etc.

Outre les conflits d'usage avec d'autres pratiques, certains participants ont souhaité faire remonter la densité trop élevée de pistes et de chemins et les problématiques associées :

- « Scarification » du paysage ;
- Piétinement de la flore, dérangement de la faune ;
- Facilité d'accès aux zones reculées et absence de « zone de tranquillité » pour la biodiversité
- Erosion des chemins par les randonneurs utilisant des bâtons et par les VTT (notamment électriques), et ravinement accéléré lors des pluies.

A ce titre, plusieurs d'entre eux déclarent que de nouveaux chemins sont régulièrement créés sans autorisation, avec coupes d'arbres, installation d'aménagements pour VTT, etc. Certains participants ont insisté sur la nécessité de mieux contrôler les manifestations sportives. D'autres ont proposé de mieux informer les sportifs sur les impacts de leur usage, ou encore de verbaliser les VTT hors-piste.

En outre, le balisage sauvage de sentiers pédestres, de pistes de VTT ou de voies d'escalade pose problème, notamment pour la sécurité des pratiquants. A ainsi été évoquée la piste d'un travail à mener directement sur les applications sportives pour faire déréférencer ces lieux, ainsi que la nécessité de remettre tous les acteurs touristiques autour de la table (office de tourisme, organisateurs de sorties, etc.).

Sensibiliser les usagers du massif

Un point noir a été noté concernant les entrées de site. Celles-ci sont d'après plusieurs participants peu accueillantes et ne permettent pas d'informer les visiteurs. Certains déplorent :

- Le stationnement illégal aux portes d'entrée ;

- La gestion des poubelles, en partie assurée bénévolement par des usagers ;
- Le manque de connaissance des visiteurs sur ce qui est autorisé et interdit sur le massif ;
- Le manque de panneaux d'information ;
- Le manque de cohérence concernant le respect des « jours rouges » pour le risque incendie par les différents usagers.

A ainsi été évoquée la piste d'une meilleure signalétique pour sensibiliser les visiteurs au niveau des portes d'entrées sur la protection du site et des règles en vigueur. Ce travail de sensibilisation des visiteurs, notamment en période de risque incendie ou de chasse, est actuellement assuré par des usagers. Un garde du littoral du Rove, l'ONF, les sociétés de chasse et les Comités Communaux Feux de Forêt (CCFF) patrouillent aussi régulièrement dans le massif.

Plusieurs participants ont déploré de manière générale un volet éducatif à améliorer, notamment via des sorties pédagogiques de découverte pour les scolaires, en lien avec les écoles et les centres sociaux. A été mentionnée la piste de la réhabilitation de la ferme de Cossimont pour en faire un lieu de sensibilisation ou une ferme d'agriculture urbaine.

Des suivis scientifiques naturalistes professionnels (notamment par le muséum) et amateurs (loisirs, photos, inventaires participatifs pour l'ABC, etc.) ont régulièrement lieu. A également été évoquée la possibilité de réaliser un Atlas de Biodiversité Communale (ABC) commun entre toutes les communes du massif.

Enfin, certains participants ont noté une mauvaise information sur les enjeux liés aux risques naturels d'éboulement pour les nouveaux habitants.

Gérer les usages ponctuels

Plusieurs participants ont déploré la tenue de soirées et de « rave parties », notamment dans le bâti à l'abandon, la nuit. Des bonbonnes de protoxyde d'azote et bouteilles d'alcool sont régulièrement retrouvées à la ferme Cossimont, au vallon de Valtrède et au fort de Niolon. D'autres pratiques illégales prennent aussi place la nuit, en particulier à proximité de Marseille : abandon d'épaves et de voitures brûlées, trafic de drogues, vandalisme du bâti par des tags, etc. Des déchets liés à la pratique de l'airsoft ont aussi été retrouvés. Certains participants ont proposé de végétaliser les murs du bâti abandonné pour éviter les graffitis.

Plusieurs participants ont dénoncé le fléau de la circulation d'engins motorisés (quads, motos cross) malgré l'interdiction de cette pratique sur les terrains du conservatoire du littoral et la présence de barrières DFCL. D'après eux, les opérations « coup de poing » de police sont inefficaces à cause de fuites en interne.

La présence d'ordures et de dépôts sauvages en bord de route, en majorité causés par des professionnels du BTP, ont également été déplorés. Les participants ont cependant loué la réactivité des services chargés du nettoyage de ces dépôts, et ont proposé d'augmenter la surveillance pour les éviter en amont.

De manière plus ponctuelle, les participants ont noté la présence de campeurs qui bivouaquent, de pratiquants de l'escalade ou de spéléologues. Ont aussi été signalés des tournages de films, des drones, des cueillettes sauvages, et des usages « doux » : yoga nature, pilâtes, prière, méditation, etc. Enfin, deux usages ayant très récemment émergé ont été mentionnés : la slackline entre des falaises et la recherche de métaux dans le sol à l'aide de détecteurs et de pioches. Côté mer, la façade littorale est prisée pour la pêche de loisir, et les plages au sein des criques pour la baignade et le tourisme balnéaire l'été. La plongée a également été mentionnée, notamment en lien avec le centre UCPA de Niolon, mais celle-ci se fait dans le domaine public maritime et non dans l'emprise foncière du Conservatoire du littoral.

Améliorer la gouvernance du site

La diversité et le nombre de personnes et de structures impliquées dans la gestion du massif a été louée par plusieurs participants, au même titre que la cohabitation et la bonne entente générale entre les acteurs. Certains notent en revanche le manque de communication entre usagers du massif, malgré quelques améliorations ponctuelles récentes. Ils pointent aussi du doigt la nécessité d'une meilleure coordination et diffusion de l'information entre tous les acteurs (usagers, gestionnaires, Conservatoire du littoral, etc.) afin d'éviter les conflits d'usage ou les situations absurdes. A ainsi été évoquée la régularisation de comités comme celui-ci en tant que lieu de conciliation des usages. D'autres participants ont exprimé leur souhait que soit établi un outil de gouvernance politique commune (comme le parc marin côté mer), surtout pour la gestion opérationnelle. A enfin été mentionnée la nécessité d'établir un objectif à long terme commun entre les services de l'Etat et les collectivités. Le PLUi pourrait intégrer le risque de chutes de blocs sur les habitations pour déterminer les zones constructibles.

La volonté politique de préserver ce massif a aussi été saluée par de nombreux participants. Plusieurs l'estiment toutefois fragile car cette volonté pourrait changer au cours des prochaines années. De manière générale, c'est un manque de moyens, tant humains que financiers, qui est ressenti par les participants au regard de la qualité du site. Plusieurs ont noté un manque de réactivité sur le plan opérationnel, les communes disposant de ressources internes limitées pour faire face aux problèmes. Les usagers se retrouvent régulièrement dans l'obligation de « bricoler » par eux-mêmes. Des représentants de la ville de Marseille soulignent que leur structure pourrait apporter de l'aide sur ce point, en particulier grâce à sa régie forestière et ses marchés à bons de commande. De même, des usagers pointent du doigt un manque de surveillance pour faire respecter les règles établies.

L'interlocuteur privilégié sur le terrain qu'est l'ONF semble faire consensus parmi les participants car celui-ci est à-même de les rediriger vers la bonne structure ou personne. Certains ont toutefois noté une « lourdeur administrative » dans la résolution des problèmes et aimeraient que soit clarifiée la répartition des compétences pour savoir à qui s'adresser en cas de problème.

Plusieurs participants ont également déclaré être satisfaits du droit de préemption du Conservatoire du littoral, permettant de rendre progressivement public et accessible le massif. Le niveau de protection actuel semble aussi adéquat et suffisant : foncier, site classé, Natura 2000, etc. Un déséquilibre entre Est et Ouest du massif a cependant été signalé dans le niveau de protection du massif (protection moindre à Martigues).

Enfin, des terrains récemment acquis à Lafarge étant situés sur la commune de Marseille, des questionnements relatifs à son intégration dans la cogestion du massif ont été soulevés. Les participants ont aussi l'impression que « tout reste à faire » sur ces nouveaux terrains, notamment en terme de balisage, de panneaux d'information et de gestion du risque incendie.